

Questions orales

L'OBSERVATOIRE DU PARC ALGONQUIN

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pourrait-il confirmer qu'à cause des compressions budgétaires qui lui sont imposées, le CNRC ne pourra pas agrandir l'Observatoire du Parc Algonquin et devra donc le fermer l'année prochaine?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je puis confirmer que pour des raisons de réorganisation ou de réaffectation, le CNRC ne pourra pas mettre à exécution ses plans d'agrandissement de l'observatoire pour l'an prochain.

* * *

[Français]

LES FINANCES

LE RÉGIME D' ACTIONS ACCRÉDITIVES DANS LE SECTEUR MINIER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Le régime d'actions accréditatives dans le secteur minier crée et maintient des emplois et aide au développement de l'Abitibi-Témiscamingue et du Canada. Il permet d'excellentes rentrées dans les coffres de l'État par le biais des impôts ou des taxes de toutes sortes, et l'Abitibi veut que ce programme continue. Ma question est la suivante: La rumeur véhiculée aujourd'hui par le gouvernement du Québec dans un journal de Toronto est-elle vraie à l'effet que le gouvernement du Canada veut abolir ce régime d'actions accréditatives dans le secteur minier?

M. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue pour sa question et pour son intérêt dans l'industrie minière.

[Traduction]

Le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines et moi-même sommes très heureux de l'augmentation des activités enregistrées dans le secteur des mines. Quant aux actions accréditatives, nous les étudions ainsi que leur utilisation dans le cadre de notre réforme fiscale générale. Le ministre des Finances rencontrera le 17 novembre l'Association minière du Canada à ce propos.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LES CURRICULUM VITAE DES PERSONNES NOMMÉES AU TRIBUNAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il existe maintenant deux versions différentes des curriculum vitae des personnes nommées dernièrement au Tribunal canadien des droits de la personne. Une version a été expurgée de toute référence

politique, et le ministre a refusé toute responsabilité à ce sujet. Comme il est responsable du Tribunal canadien des droits de la personne et de son propre cabinet, va-t-il se pencher sur cette contradiction et expliquer à la Chambre ce qui la justifie et qui en est la cause?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il peut exister deux versions, mais il ne peut y avoir qu'une seule vérité. Il s'est passé simplement ceci—il se peut qu'il existe deux curriculum vitae différents. Celui que j'ai envoyé de mon cabinet est l'exemplaire dont nous disposons, le seul que j'ai vu. Il y en a un autre exemplaire au Tribunal des droits de la personne. Ils sont complètement distincts et n'ont aucun rapport entre eux.

• (1450)

ON DEMANDE D'EXPLIQUER LES VERSIONS DIFFÉRENTES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): J'ai demandé au ministre, qui est responsable à la Chambre du Tribunal canadien des droits de la personne, d'examiner cette contradiction et de nous dire pourquoi il y a deux versions différentes en circulation.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député c'est que, pour ma part, j'ai approuvé la nomination récente des 28 personnes, en plus des 71 nommées au début du printemps, en me fondant uniquement sur le critère de la compétence. C'est le seul que je veux utiliser pour choisir des personnes qui vont occuper un poste aussi important. Je crois comprendre que le comité permanent des droits de la personne aura l'occasion de revoir le processus de sélection. J'invite les membres du comité à poser toutes les questions qu'ils jugeront pertinentes.

L'OMISSION DE TOUTE ALLUSION À L'AFFILIATION POLITIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Ces curriculum vitae sont parvenus intacts au bureau du premier ministre à son cabinet et au ministère de la Justice, mais, au comité des droits de la personne, ils avaient été expurgés de toute allusion à l'affiliation politique des candidats. Quelqu'un s'est chargé de le faire. Qui est coupable?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le majordome.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne vois rien de drôle à cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Vous êtes enfin d'accord sur quelque chose.

M. Hnatyshyn: Je rappelle simplement au député que s'il s'intéresse sérieusement à la question...

M. Broadbent: Elle nous intéresse effectivement.